

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible » (Saint Exupéry)

RETRAITES : le 15 juin Manifestation à PARIS.

Les Syndicats F.O. de Seine Maritime soutiennent unanimement l'appel de la Confédération FORCE OUVRIERE à la journée de **GREVE INTERPROFESSIONNELLE** le 15 juin et à la manifestation nationale.

FO appelle tous ceux et celles qui souhaitent combattre la « contre réforme » des retraites annoncée comme inéluctable par le Gouvernement, relayé par les médias et déjà , en partie, partagé par certaines organisations syndicales.

Pour FO le rassemblement intersyndical sans fondement revendicatif précis ne peut qu'ouvrir la porte à des compromis, conduisant comme en 2003 au recul des droits sociaux.

FORCE OUVRIERE a fait le choix de la grève sur des revendications claires :

- Retraite à taux plein à 60 ans, 40 ans c'est déjà trop !
- Aucun allongement de la durée de cotisations.
- Aucun allongement de l'âge légal de départ à la retraite.
- Maintien du code des pensions et en particulier du calcul des 75% sur les 6 derniers mois dans le Public.
- Retour au calcul sur les 10 meilleures années dans le Privé.
- Aucune remise en cause des avantages familiaux,
- Suppression des décotes pour année « manquante »

D'autres financements existent que le gouvernement se refuse à explorer : niches fiscales, exonération des entreprises, taxation des bénéficiaires non réinvestis... (voir au verso détail de quelques financements)

15 juin : grève et manifestation à PARIS.

Inscrivez vous dès maintenant auprès de la permanence FO :

Cars gratuits au départ de Dieppe à la gare SNCF, (7h30) Le Havre Cercle Franklin (7h30) et Rouen à l'Union Départementale FO, collège J Ferry, rue de l'enseigne Renaud (rive droite) (8h).

Financement : **Quelques propositions FORCE OUVRIERE :**

Selon les prévisions, le déficit de la retraite du régime général– CNAVTS– serait de 10 milliards d'euros en 2010 et devrait atteindre 14,5 milliards d'euros en 2013, toutes choses égales par ailleurs...

Pour Force Ouvrière, des solutions immédiates existent :

- 1% d'augmentation des salaires, c'est 0,65 milliard d'euros de cotisations pour les retraites;
- mettre à contribution l'intéressement et la participation (17,5 milliards d'euros en 2007), souvent distribués en lieu et place de salaires, représenterait jusqu'à 3 milliards d'euros pour les retraites;
- les stock-options (2,2 milliards d'euros en 2007) ne sont taxées qu'à 10%, une taxe contributive pour les retraites de 6,65% rapporterait 0,15 milliard d'euros pour les retraites;
- compenser intégralement les exonérations de cotisations de Sécurité sociale (22% de la part patronale du secteur privé en 2009! soit 36 milliards d'euros depuis 1991) rapporterait 1 milliard d'euros pour les retraites.
- taxer à 5% les bénéfices des entreprises non réinvestis dans la production (100 milliards d'euros en 2008) , c'est 5 milliards d'euros pour les retraites;
- enfin, si les cotisations d'assurance- vieillesse ont effectivement doublé depuis la ventilation des cotisations par branche (1er octobre 1967), passant de 8,50% à 16,65%, force est de constater que depuis près de vingt ans (1er février 1991) , le taux de cotisation n'a évolué que de 0,20 point (le 1er janvier 2006).

Pour Force Ouvrière, le taux de cotisation peut et doit évoluer, et un point sous plafond c'est 4,2 milliards d'euros pour les retraites.

Au-delà de ce premier train de mesures (près de 15 milliards d'euros), Force Ouvrière considère que la crise du système économique actuel rend indispensable et légitime une réforme profonde fondée sur la justice sociale et le progrès social.

Elle doit porter tant sur la redistribution des richesses en faveur des salaires, afin de favoriser une économie productive (1 million d'emplois créés c'est plus de 3 milliards d'euros de cotisations pour les retraites), que sur la justice fiscale (ce qui suppose une refonte de la fiscalité rétablissant la progressivité de l'impôt).

Ainsi, une réforme de la CSG instaurant une progressivité et une plus forte taxation du capital pourrait ensuite permettre d'équilibrer le poids des périodes non contributives (trimestres validés mais non cotisés –enfants, maladie, invalidité): un point supplémentaire représente en effet plus de 11 milliards d'euros.